Image not found or type unknown

10 ans de CDD, pas de CDI, pas d'indemnite, et pas le droit de ..

Par **Jean91**, le **06/03/2014** à **23:04**

embauché en préfecture en CDD, 2 * 3 ans au SGAR payé par le ministère de l'intérieur, 2nd interrompu sur proposition du Préfet au bout d'1 an), puis 2 * 3 ans par le Premier Ministre, toujours au SGAR de la même Préfecture, soit 10 ans sans discontinuer (même administration, même autorité).
Les services administratifs du PM refusent tout CDI (pourtant de droit).
Mon dernier CDD se termine dans 1 mois, et je n'ai aucune nouvelle, ce qui dans l'administration veut dire "non reconduction".
En me renseignant, sur mes droits, je n'ai ni indemnité de précarité (connu), mais ni la possibilité de créer mon entreprise.
EN effet les indemnités sont versées en l'absence de toute activité (y compris non salariée).
Aussi, voilà je ne peux démarrer ma société (pas de fonds et pas d'indemnité même en cas de dirigeant non salarié bénévole). Contrairement aux agents gérés par l'UNEDIC qui peuvent être chômeur créateur !!!
Je suis preneur de toute solution, car coincé à 1 mois de l'échéance...
SI quelqu'un est déjà passé par là je suis preneur de son expérience.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés